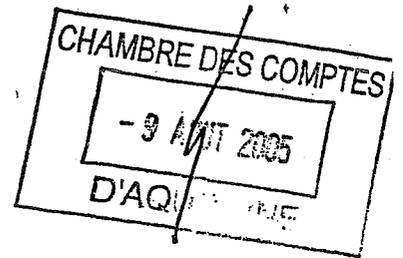




Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne

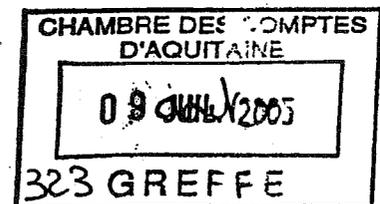


Libourne, le 22 juillet 2005

Monsieur Bernard GIREL
Conseiller maître à la Cour des
Comptes
Président de la Chambre Régionale
des Comptes d'Aquitaine
3, place des Grands-Hommes – BP
618

V.Réf. CR/CB/ROP CCI Libourne

33006 BORDEAUX CEDEX



Monsieur le Président,

Le rapport d'observations définitives du 11 juillet dernier nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Ce document appelle de notre part la réponse suivante :

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre courrier de réponse du 8 juin dernier l'indemnité de frais de mandat attribuée aux membres du bureau s'appuie sur l'article 3.8 du règlement intérieur de la CCIL.

Ces indemnités avaient été votées lors d'une première réunion de bureau du mandat en cours, mais sans qu'il en soit fait mention dans le procès verbal du jour.

Du fait des remarques de la Juridiction, le Bureau a donc confirmé l'indemnité du Président (300 points) et l'indemnité de chacun des 6 autres membres du Bureau (25 points) lors de la réunion de Bureau du 6 juillet 2005. Vous trouverez ci-joint, l'extrait du procès verbal de cette réunion de Bureau.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Yves RATEL
Président

125, avenue Georges Pompidou
BP 162 - 33503 LIBOURNE CEDEX
Tél. 05 57 25 40 00
Fax 05 57 51 17 07
www.libourne.cci.fr

Extrait du Procès verbal
de la réunion de Bureau du MERCREDI 6 JUILLET 2005 - 17 H

**Etaient Présents : Mme Liliane LASSERRE- MM. Francis FULCHI -
- Michel QUERRE -Yves RATEL - Gérard TROUVÉ -**

Etaient Excusés : M. Jean Maurice MALOT - Claude GONON

1) Indemnités frais des Membres

En application de l'article 3.8 du règlement intérieur voté par l'A.G. concernant les indemnités des Membres du Bureau, le Bureau renouvelle la position prise au début du précédent mandat concernant la répartition des 450 points d'indice à savoir :

Président 300 points

Autres Membres 25 points chacun.

Fait à Libourne, le 20/07/05

Yves RATEL
Président

